Alacciu
AJACCIO

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 27 novembre 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 novembre 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :
M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :
M. VANNUCCI à Mme OTTAVY, M. BILLARD à Mme CORTICCHIATO, M. VOGLIMACCI à M. FILONI, Mme BIANCAMARIA à M. MARCANGELI, M. CAU à Mme FELICIAGGI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. SBRAGGIA, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme PILLOTTI à Mme OTTAVY-SARROLA

Etaient absents :
M. FERRARA, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000046-20171127-2017_293-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/12/2017
Affichage : 27/11/2017

Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du lundi 27 novembre2017
Délibération N°2017/293

Autorisation de solliciter une subvention de la collectivité territoriale de corse pour le cofinancement d'une étude sur les potentialités en matière de spectacles vivants sur le territoire ajaccien en vue de d'élaboration d'un document d'orientation culturelle

Le maire expose à l'assemblée :

Le bassin de vie Ajaccien présente une concentration d'équipements culturels sur la commune d'Ajaccio. Les communes de l'agglomération (CAPA) formant le bassin de vie sont pour la plupart dépourvues d'équipements. Les communes périurbaines sont donc éloignées et dépendantes de l'offre culturelle ajaccienne.

Les équipements culturels de la commune sont les fers de lance d'une politique articulée autour de 3 missions essentielles :

- Organiser la diffusion et la création de formes artistiques
- Elargir les publics en leur donnant accès à des pratiques éducatives et culturelles
- Développer et améliorer les équipements culturels.

Le développement des équipements culturels, et donc l'amélioration du service rendu à la population, passe par la prise en compte des besoins de la population et du développement du territoire. En effet, l'un des enjeux actuel auquel doit faire face la direction de la culture de la ville d'Ajaccio est le développement des territoires par la culture. L'apport des arts et de la culture à la dynamique économique de développement des territoires est fondamental.

Dans ce cadre, la ville d'Ajaccio souhaite avoir une réflexion spécifique sur le spectacle vivant par une politique de soutien à la rénovation, à la création d'équipements culturels sur son territoire.
Un état des lieux et un diagnostic des infrastructures en matière de spectacle vivant doit donc être réalisé. En effet, l'évaluation et l'expertise permettront d'objectiver les forces et faiblesses artistiques et culturelles et de mieux connaître les publics à l'échelle communale et supra communale. C'est l'objet de « **l'étude sur les potentialités en matière de spectacles vivants sur le territoire ajaccien en vue de l'élaboration d'un document d'orientation culturelle »** dont il est question dans ce rapport.

Cette étude répond également à une attente de la Collectivité Territoriale de Corse qui a exprimé le souhait que la ville la réalise rapidement.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de la Collectivité Territoriale de Corse pour le financement d'une étude sur les potentialités en matière de spectacles vivants sur le territoire ajaccien en vue de l'élaboration d'un document d'orientation culturelle. Le montant de l'étude est estimé à 80 000.00€ et le taux de participation demandé est de 50%.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Madame Simone Guerrini, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 24 novembre 2017,

Considérant, l'intérêt de réaliser une étude sur les potentialités en matière de spectacles vivants sur le territoire ajaccien en vue de l'élaboration d'un document d'orientation culturelle

AUTORISE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le Maire à solliciter une subvention de la Collectivité Territoriale de Corse pour le financement d'une étude sur les potentialités en matière de spectacles vivants sur le territoire Ajaccien en vue de l'élaboration d'un document d'orientation culturelle. Le montant de l'étude est estimé à 80 000.00€ et le taux de participation demandé est de 50%.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

MAIRIE D'AJACCIO 20000 AJACCIO

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI